



# LA GODASSE JOYEUSE

Association Loi 1901

📍 : 1 impasse du Char Aquitaine.  
83 100 TOULON  
☎ : 04.94.91.37.55 (entre 9 et 19 heures)  
06.88.80.39.44  
✉ : [lagodasse83@orange.fr](mailto:lagodasse83@orange.fr)  
<http://lagodassejoyeuse.jimdo.com/>

Agrément jeunesse et Sport n° 83S855

Affiliée à la F.F.M.E.  
Affiliée à l'A.N.C.V.



## AOUT / SEPTEMBRE 2019

*Pour le bon fonctionnement de notre Association, il est indispensable de connaître à l'avance le nombre de participants pour chacune de nos sorties, aussi nous vous demandons de respecter les dates d'inscription et de téléphoner au siège social, au moins cinq jours avant la date de la sortie.*

👉 **Jeudi 1**

### PECHE

Rendez-vous 5 heures au siège social. Prévoir pique-nique, boisson, matériel de pêche et appâts.

*Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €*

Animateur : Alain

👉 **Vendredi 2-9-16**

### PETANQUE

Rendez-vous 20 heures 45, parking Nord préfecture aux lices à Toulon. Prévoir boules.

*Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 1 € (4 € max pour saison)*

Animateur : Alain

👉 **Dimanche 4**

### KAYAK (lieu à définir)

Lieu à définir en fonction de la météo et inscrits. Rendez-vous 8 heures 45 parking covoiturage Ste-Musse à Toulon. Prévoir pique-nique, crème solaire, maillot, serviette, sac plastique 100 litres. Location kayak 2 pers: 45 €

*Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €*

Animateur : Alain

👉 **Vendredi 6-13-20-27**

### PETANQUE

Rendez-vous 20 heures 45, parking Nord préfecture aux lices à Toulon. Prévoir boules.

*Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 1 € (4 € max pour saison)*

Animateur : Alain



 **Samedi 7 et dimanche 8** **RANDONNEE/CAMPING/KAYAK Aiguines-les Salles/Verdon**

Rendez-vous 7 heures parking covoiturage de Ste-Musse à Toulon.

Samedi : randonnée de 5 heures 30 ↔ 13 km ↑↓ 1320 m : le Grand Margès 1577 m

Dimanche : kayak sur le lac de Ste-Croix au départ des Salles/Verdon. Tarif camping de l'Aigle/jour : 9 €.

**Inscription avant le 1 septembre afin d'organiser le séjour.** Location d'un canoë bi place : 45 € la journée.

Prévoir pique-niques, maillot de bain, serviette, matériel de randonnée et camping, vêtement chaud pour le soir ...

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 6 € -16 ans = 3 €

Animateur : Alain

 **Dimanche 15** **KAYAK au Rayol Canadel**

Rendez-vous 8 heures 45 parking covoiturage Ste-Musse à Toulon. Prévoir pique-nique, crème solaire, maillot ...

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €

Animateur : Alain

 **Dimanche 22** **RANDONNEE « Port Cros »**

Randonnée pédestre de 4 heures, ↔ 12 km ↑↓ 200 m. Rendez-vous 8 heures 20, parking covoiturage Ste-Musse à Toulon. Départ navette du Lavandou à 9h30 – tarif : 28 € - enfant (4/11 ans) 22.6 €.

Prévoir chaussures de marche, pique-nique, maillot ...

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €

Animateur : Alain

 **Dimanche 30** **RANDONNEE « le Cap Roux » Saint-Raphaël**

Randonnée pédestre de 5 heures, ↔ 11 km ↑↓ 920 m. Rendez-vous 9 heures, parking covoiturage Ste-Musse à Toulon. Prévoir chaussures de marche, pique-nique et boisson.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €

Animateur : Alain



**Joyeux anniversaire à Michèle (8), Alain L (11), Célia (21), Andrée (22), Guy (26)  
Suzanne (29) et Pierre (30)**

Les tee-shirts de votre association préférée sont en vente au prix de 8 €  
Trois coloris et tailles S, M et L disponibles – Matière polyester, lavable à 40°



Tarif de remboursement de déplacement : ( usure du véhicule et carburant, frais d'autoroute en sus)

Trajet - 100 km = 0,28 € / km ; + 100 km = 0,18 € / km. A diviser par le nombre d'occupant et à régler au chauffeur du véhicule.

**IMPORTANT : Nous demandons aux Membres Occasionnels de présenter obligatoirement, lors de leur première sortie, un certificat d'aptitude médicale à l'activité proposée.**

L'inscription aux sorties est obligatoire. L'Animateur de la sortie pourra refuser l'inscription d'une personne susceptible de mettre en jeu la sécurité d'un groupe. Il pourra modifier le programme de la sortie en fonction des conditions météorologiques, respectez ses décisions et suivez ses conseils.

L'inscription à une sortie, signifie le respect des décisions de l'Animateur. Le fait de quitter le groupe au cours de l'activité ou de ne pas suivre les recommandations de l'Animateur le dégage de sa responsabilité. Les temps et durées des randonnées ne sont donnés qu'à titre indicatif et s'appliquent, en général, à des marcheurs moyens et de bonne volonté. En cas de mauvais temps, les sorties sont annulées. Les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas admis lors de nos sorties. Dans la nature commence la liberté, mais la liberté de bien se conduire. Pas de déchet, pas de feux et de fumée en forêt.

